

SARL Ma Gentilhommière
1 Rue du Général de France
60350 CROUTOY
Mai :l magentilhommiere60@gmail.com
Site internet : www.magentilhommiere.fr
Tél : 0677591548

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. **CONTRAT** Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature Saisonnière.
2. **DUREE DU SEJOUR** Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucunes circonstances se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
3. **MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES** Paiement en ligne par carte bancaire Virement bancaire :
Banque Populaire Rives de Paris RIB : 10207 00172 21219871357 07 BPRIVES SENLIS
IBAN : FR76 1020 7001 7221 2198 7135 707
BIC : CCBPFRPPMTG
La somme doit être versée en totalité sur notre compte bancaire : les frais de virements sont à votre charge. Chèque bancaire ou postal, à l'ordre de la SARL Ma Gentilhommière (comptes français uniquement). Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.
4. **CONCLUSION DU CONTRAT** La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50% du montant total de la location. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
5. **ANNULATION PAR LE LOCATAIRE** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.
 - a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.
 - b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.
6. **ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE** Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.
7. **ARRIVEE** Le locataire doit 48 heures avant son arrivée, spécifier par mail son horaire d'arrivée entre 16h et 19h. Il doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.
8. **REGLEMENT DU SOLDE** Le solde de la location est versé 10 jours avant l'entrée dans les lieux.
9. **ETAT DES LIEUX** Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.
10. **DEPÔT DE GARANTIE OU CAUTION** A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant

est de 500€ est demandé par le propriétaire ainsi qu'un pour la location du grand gîte de Ma Gentilhommière en période estivale. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

11. UTILISATION DES LIEUX Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

12. CAPACITE Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de : 11 personnes pour le gîte Ma Gentilhommière Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

13. ANIMAUX Le présent contrat précise que le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique avec accord préalable express du propriétaire.

14. ASSURANCES Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

15. PAIEMENT DES CHARGES Le Forfait Ménage de 110€ est compris dans le prix de la location Le tarif Comprend toutes les charges

16. LITIGE Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée sous 8 jours par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.